

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 74 (1938)
Heft: 37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Cours de musique de la S. P. R.* — VAUD : *Candidature au C. C.* — *Nécrologie.* — *Maîtres abstinents.* — *Dans les sections : Echallens.* — INFORMATION. — NEUCHÂTEL : *Comité central.* — *Places au concours.* — JURA : *La formation des instituteurs.* — *La défense spirituelle du pays.* — DIVERS : *Remarque grammaticale.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. STEINER (*d'après*), trad. R. J. et E. D. : *Géologie du Jura*, tableaux scolaires. — H. LAVANCHY : *A propos du cours d'harmonie d'Alex. Denéréaz.* — INFORMATIONS : *L'école allemande en Tchécoslovaquie.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

COURS DE MUSIQUE DE LA S. P. R.

Mercredi et jeudi 26 et 27 octobre 1938, à Morges.

Voici l'horaire des cours annoncés :

Mercredi 26.

De 9 h. à 9 h. 30, remise des cartes aux participants (voir détails plus loin).

9 h. 30 : *Ouverture du cours.*

Deux chœurs exécutés par des élèves, sous la direction de M. Charlet, instituteur à Morges.

Allocution du président de la S. P. R., M. G. Willemin.

10 h. : M. Ernest Ansermet : Questions musicales actuelles.

11 h. : M. Jacques Burdet : De l'audition à l'école.

14 h. : M. Hermann Lang : Une heure d'interprétation.

15 h. : M. Albert Rudhardt : La chanson populaire.

16 h. : M. Fréd. Mathil : Une leçon de musique dans le degré inférieur.

Jeudi 27.

9 h. : *Deux chœurs* d'élèves, sous la direction de M. Charlet, instituteur à Morges.

M. Jacques Burdet : De l'audition à l'école (*suite*).

10 h. : M. Fréd. Mathil : Une leçon de musique dans le degré supérieur.

11 h. : M. Alb. Rudhardt : Quelques chansons.

14 h. : M. Albert Paychère : Le déclin des études musicales et l'influence de la radio.

15 h. : M. E. Jaques-Dalcroze : Exposé sur la rythmique et démonstration.

16 h. : M. Jo Baeriswyl : La rythmique à l'école primaire.

Le comité se réserve de pouvoir apporter à l'horaire toutes modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

Voici quelques heures de départ des trains pour Morges :

Lausanne	dép. 8 h. 27	Bienne	dép. 7 h. 35
	ou 9 h. 04	Vallorbe . . .	dép. 6 h. 35
Vevey	dép. 7 h. 49	Genève	dép. 8 h. 05
Neuchâtel	dép. 8 h. 02		

A la gare de Morges, les participants au cours trouveront des éclaireurs qui leur indiqueront le chemin pour se rendre au bâtiment des conférences, *La Concorde*, rue des Charpentiers.

Les *cartes de participants* seront délivrées le mercredi matin, de 9 h. à 9 h. 30, à l'entrée de la salle des cours *La Concorde*, sur présentation du talon du chèque adressé à la Société de Banque Suisse, à Morges, II 281, pour le Cours de chant S. P. R. (Les collègues inscrits auprès de leurs sections respectives, et qui n'auraient pas encore adressé le montant de leur carte à Morges, sont priés de le faire avant le 24 octobre.)

Pour les **membres du corps enseignant** qui ne prennent ni logement, ni repas, on exigera à l'entrée des cours la **carte de la section respective**.

Comme nous l'avons dit, nos collègues morgiens ont préparé avec soin la soirée familière du mercredi (voir *Bulletin* du 8 octobre). Ce sera une occasion pour les membres de la Romande d'apprendre à se connaître, de nouer des liens d'amitié confédérale. *Que chaque collègue apporte son recueil de chants scolaires*, et avec lui, beaucoup de bonne humeur et d'entrain ! En ces deux jours de travail et de chansons, nous ferons provision de courage et de joie pour continuer la route.

LE COMITÉ S. P. R.

VAUD

CANDIDATURE AU C. C.

La section de Lausanne, dans son assemblée de jeudi 13 octobre, a désigné M. Jean Willenegger, instituteur à Renens, comme candidat au Comité central.

Le Comité.

COURS DE LANGUE

C'est avec une grande joie que le corps enseignant vaudois a appris que le trop fameux Cours de langue était à l'agonie ! Il fut, en général, enterré sans fleurs ni couronnes, un peu prématurément, puisqu'il reste pour quelques années encore le « Livre officiel ».

Entendons-nous ! Le cours moyen est excellent et rend d'immenses services à ceux qui savent l'utiliser, malgré ses imperfections.

On ne saurait en dire autant du Cours supérieur ! Les nombreuses critiques formulées sont graves. Résumons-les : il est incomplet ; les résumés sont peu clairs ; les exercices peu variés et trop rares ;

la leçon est donnée en entier (d'où place perdue, intérêt fortement diminué, contrainte insupportable pour le maître).

Quelles solutions sont proposées ? Les rapports de districts renseigneront le Département. Quoi qu'il en soit, espérons ! Que demandons-nous ? Un manuel attrayant, si possible illustré (l'image est un merveilleux moyen d'association), des textes modernes (qui pourraient être utilisés pour la composition), de nombreux exercices (analyse et surtout synthèse) et enfin des règles claires et précises, faciles à mémoriser et à retrouver.

Il existe certainement dans le commerce des œuvres qui répondent à ces exigences. Vaut-il mieux créer un nouveau manuel ? Question complexe et délicate. Si cette création est l'œuvre d'un seul, soit ! Mais souvenons-nous que le génie collectif n'existe pas !

Remarquons encore que l'auteur n'est pas encore né, qui composerait un manuel scolaire susceptible de plaire à tout notre corps enseignant !

Attendons avec patience et conservons précieusement l'actuel Cours de langue... au fond d'une armoire ! R.

NÉCROLOGIE

† **A. Jean-Mairet.** En 1885, âgé de 19 ans, *A. Jean-Mairet* débutait comme instituteur à La Mauguettaz ; il y enseigna jusqu'en 1916. Maître dévoué, consciencieux, il exerça une influence heureuse et profonde sur ses élèves et son entourage. Il était l'homme d'affaires, le donneur de conseils du village. Chrétien convaincu, il s'occupa des écoles du dimanche, siégea au Conseil de paroisse ; il fut membre du Conseil communal d'Yvonand et le présida à plusieurs reprises ; les sociétés locales eurent en lui un sociétaire dévoué. En retraite, *A. Jean-Mairet* ne resta pas inactif et remplit, pendant dix-huit années, les fonctions de greffier de la justice de paix.

Vie de dévouement, de devoir !

A sa famille nous adressons nos sincères condoléances.

† **Clémence Berzin.** A Lausanne, où elle s'était retirée, est décédée Mlle Berzin, ancienne institutrice au Mont-sur-Lausanne. Elle y avait fidèlement accompli sa tâche, donnant sans compter son cœur et ses forces. Ch. G.

MAITRES ABSTINENTS

Notre Comité a été invité à assister au Cours central d'enseignement antialcoolique le 8 octobre, à l'Ecole normale, et s'y est fait représenter.

Nous avons suivi avec intérêt les causeries, conférences et discussions dont le ton modéré et l'esprit de tolérance nous ont beaucoup plu. (On en trouvera un compte rendu détaillé dans un prochain *Bulletin*.)

Nos collègues fournissent un immense effort, trop souvent méconnu ou sous-estimé, et qui n'est pas toujours récompensé par un succès appréciable ! Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance !

Nous serait-il permis de leur suggérer une innovation ? Beaucoup de collègues ne veulent pas signer un engagement d'abstinence total, ni même temporaire et cela pour de multiples raisons honorables. Et pourtant ils luttent, eux aussi, contre l'abus de l'alcool. Comme ils ne peuvent faire partie de la Société des maîtres abstinents, ne pourrait-on créer pour eux une catégorie de membres libres ? Leur modeste appui financier et moral serait peut-être le bienvenu pour cette Société !

R.

DANS LES SECTIONS

Echallens. — Le 9 septembre, le corps enseignant du district d'Echallens s'est réuni en séance officielle sous la présidence de M. Mermoud.

M. Mermoud salue la présence de MM. les inspecteurs Laurent et Perriraz, de membres de commissions scolaires et de collègues retraités. Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée de district, on passe à l'ordre du jour.

M. Laurent donne quelques communications du Département : enseignement de l'instruction civique aux jeunes filles, emploi des nouveaux cahiers, propreté et politesse des écoliers. M. Bernard, instituteur à Dommartin, présente un travail fouillé sur les Cours de langue. Il propose une refonte complète du cours, avec un manuel de grammaire unique pour les deux degrés et un second manuel de phraséologie, vocabulaire et composition. L'assemblée accepte, avec remerciements à M. Bernard pour sa belle étude.

Après quelques mots de M. Perriraz, nouvel inspecteur de l'arrondissement, l'assemblée se rend à l'Hôtel de Ville, où un substantiel repas lui est servi. M. Laurent y fait ses adieux ; un tableau de Mme Blanc-Gentizon, offert par le corps enseignant, lui rappellera le district d'Echallens. Une joyeuse partie familiale termina la journée.

M. G.

INFORMATION

Les instituteurs allemands à Bayreuth.

Certains journaux ont relevé que 2000 membres du corps enseignant allemand, primaire et secondaire, furent invités, cet été, à assister gratuitement au festival de Bayreuth. En réalité, ils n'y étaient point conviés par la direction du *Théâtre des Fêtes*, mais bien par leur association corporative officielle (lisez : *Société pédagogique*) qui achète, effectivement, chaque année, un certain nombre de places pour les répartir entre ses membres, lesquels sont encore entretenus et logés à Bayreuth par ses soins.

Cet effort, naturellement soutenu financièrement par l'Etat, illustre bien une des tendances culturelles d'un régime dont on est trop enclin chez nous à n'entrevoir que les côtés purement négatifs. La situation des instituteurs allemands reste moralement et matériellement inférieure à la nôtre, mais ils bénéficient cependant aujourd'hui d'avantages inconnus d'eux avant la révolution nationale-socialiste. J'ai eu l'occasion de parler à un maître secondaire qui fut mon voisin de fauteuil aux représentations du *Ring* et connais personnellement une institutrice de la banlieue munichoise, laquelle, se mariant très prochainement, va voir de ce fait son traitement *augmenter*, si elle consent à conserver encore la direction de sa classe...

Marcel SÉNÉCHAUD.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Le Comité central a tenu séance samedi 8 octobre, à Neuchâtel.

Un prêt est consenti à une institutrice.

Le comité apprend avec plaisir que MM. Fritz Jung, au Locle, et Emmanuel Zürcher, à Serrières, sont disposés de se mettre au service du Bureau de la Romande en vue d'intensifier les acquisitions d'annonces destinées à l'*Educateur*. Il paraît nécessaire de réunir tous ceux qui ont accepté la même tâche en vue de les initier à leur travail et de le coordonner. Une demande sera adressée dans ce sens à l'organe directeur de la Romande.

Les journaux ont annoncé, en juillet, que l'ambassade allemande était intervenue auprès du Conseil fédéral pour se plaindre de l'emploi, dans deux classes de Neuchâtel, d'un manuel de lecture édité à Paris, qui consacre à l'histoire de la Grande Guerre des pages pleines de faits authentiques qui mettent à nu certaines des cruautés ordonnées à la soldatesque germane. Le manuel incriminé (*Guyau, L'année préparatoire de lecture, édition de 1923*) ne figure plus sur la liste du matériel scolaire. Malgré cela, il a été pieusement conservé dans plusieurs classes du canton, où il est employé occasionnellement pour la lecture des jolis récits qui précèdent le morceau final relatif à la Guerre européenne, lequel, d'après une enquête faite par le Département de l'Instruction publique, a toujours été laissé de côté.

Mis au courant de tous les détails relatifs à cette querelle d'Allemand, le Comité central partage l'indignation que cette affaire a soulevée dans le public et dans la presse. Il est humiliant de constater qu'un étranger établi au chef-lieu, exalté probablement par un délire subit de propagande, se soit permis de sortir des voies habituelles, ait agité la diplomatie de son pays pour faire part d'une observation de peu d'importance que tout ressortissant suisse aurait adressée à la direction des écoles en cause. Il est pénible aussi de constater qu'une ambassade étrangère ait jugé bon de s'immiscer dans le ménage intérieur de l'un de nos cantons.

La question des traitements qui rebondit chaque année, au temps des feuilles mortes, a donné lieu à un échange de vues, le 5 octobre, entre les représentants des cinq associations intéressées : professeurs, fonctionnaires, gendarmes, cantonniers et régents. La réunion convoquée par les soins de notre président central, M. Léopold Berner, comptait des délégations de tous les groupements. MM. Marcel Debrot, membre du Comité central, et Willy Guyot, président de la section du Locle qui remplaçait Arnold Jeanneret, empêché, assistaient à cette première rencontre. Aucune décision n'a encore été prise au sujet des revendications à présenter aux autorités en vue d'un allègement des charges imposées aux serviteurs de l'Etat. Il a été convenu que les propositions qui seront arrêtées seront transmises en commun aux autorités cantonales et un sous-comité de cinq membres a été désigné pour prendre toutes les mesures nécessaires.

Un dégrèvement des retenues qui pèsent sur nos traitements est nécessaire et il est à espérer que la constitution d'un front commun permettra d'arriver à de meilleurs résultats que dans la dernière campagne qui avait été contrariée par la dissidence des fonctionnaires et des gendarmes. Les bénéfices que l'Etat réalisera par la conversion des deux emprunts 4 $\frac{3}{4}$ % de 1928 et 4 $\frac{1}{2}$ % de 1930 permettent d'espérer qu'il en résultera un soulagement pour l'ensemble des fonctionnaires.

La discussion a fait ressortir que le fameux impôt compensatoire se traduira par une augmentation des prix qui s'ajoutera à celle qui s'est produite par l'effet de la dévaluation.

Le Comité central attire l'attention des membres de la S. P. N. qui ont droit à l'allocation de 50 fr. par enfant au-dessous de 18 ans, sur le fait qu'ils peuvent en réclamer le montant auprès des caissiers communaux s'ils ne l'ont pas encore touchée. Cette allocation était déjà payable à fin mai.

Le bureau de la Romande demande aux sections des propositions au sujet de la date du congrès qui aura lieu en 1940, à Genève. Le Comité central opine pour la deuxième quinzaine de juin, période qui avait été choisie pour le congrès des Montagnes neuchâteloises.

Le Comité romand réuni à Yvonand, au mois de mai dernier, a fait choix du problème suivant qui sera traité au congrès : *La préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques*. Le Comité central prie les sections de la S.P.N. de désigner chacune un rapporteur et les avise que les rapports devront être remis avant le 1^{er} octobre 1939, au président central.

Une requête a été adressée au Département de l'Instruction publique par le Comité central en vue d'obtenir que les membres du corps enseignant soient indemnisés à l'occasion des conférences

officielles, sans que pour autant on en revienne aux réunions par district. Les séances par arrondissement donnent toute satisfaction.

Dans sa réponse, le Département déclare qu'il est disposé à examiner la question dans un sens favorable et qu'une communication sera faite à ce sujet au cours des conférences qui auront lieu en novembre prochain.

Parmi les autres objets de l'ordre du jour, notons une communication au sujet de l'article 46 de la loi qui fixe à 15 fr. au maximum par élève l'écolage dû par une commune lorsque des enfants de son territoire se trouvent dans la nécessité de fréquenter une école sise dans le ressort d'une autre commune. Le montant de cette redevance ne correspond pas aux dépenses réelles ; c'est un anachronisme que l'une des communes du Val-de-Travers s'efforcera de faire disparaître. Elle se trouve dans l'obligation, la pauvrete, de recevoir plusieurs élèves de la commune voisine, à la suite de la suppression d'une classe temporaire. Il en résulte une surcharge pour les classes qui donnent accueil aux petits voisins sans compter que cette hospitalité forcée est funeste aux deniers communaux. Il n'est pas équitable qu'une commune par le jeu d'un mécanisme légal usé ait l'avantage de faire des économies sur le dos de sa voisine. A ce propos, il faut relever une autre bizarrerie. Lorsque l'une de nos communes neuchâteloises doit donner asile à des élèves domiciliés sur terre bernoise, par exemple, le montant de l'écolage s'élève à 10 fr. au lieu de 15 fr. Il est vrai qu'il y a réciprocité, mais il n'en est pas moins anormal que les communes neuchâteloises soient plus exigeantes entre elles qu'envers les communes d'un canton limitrophe. Encore une erreur à corriger.

Le soussigné fait enfin rapport sur la réunion qui a eu lieu à Lausanne, le 30 septembre, où les représentants des cantons romands, de la S.P.R. et de ses sections ont été mis au courant des mesures d'organisation prises par le sous-comité de l'Exposition nationale de Zurich chargé de la section de l'enseignement primaire. Une communication sera faite sur ce sujet à l'assemblée générale du 22 octobre.

J.-Ed. M.

PLACES AU CONCOURS

Institutrice de la classe temporaire de dédoublement de **Fontaines** ; délai d'inscription : 25 octobre 1938.

Institutrice de la classe temporaire de dédoublement de **Montalchez** ; délai d'inscription : 21 octobre 1938.

JURA

LA FORMATION DES INSTITUTEURS

Le Grand Conseil bernois, au cours de la dernière législature, avait été appelé à se prononcer sur un projet de loi portant de 4

à 5 ans la durée des études à l'Ecole normale. Ledit projet prévoyait notamment une période de quatre mois consacrée à un stage dans la « vie pratique », chez des agriculteurs ou des commerçants. Cette imitation de l'ancien idéal des « Wandervogel » n'a pas trouvé grâce devant le Grand Conseil, qui a retourné le projet au gouvernement.

Les sections de la Société des Instituteurs bernois ont pris position, ces dernières semaines, au sujet de la prolongation des études. 26 sections sur 27, à ce jour, ont approuvé le principe de la prolongation des études, mais en s'opposant au tour de compagnonnage prévu dans le premier projet. Presque toutes réclament une période de vicariat à la campagne, ou un stage de quelques mois dans la partie allemande (respectivement française) du canton.

Il est probable que le Grand Conseil, tenant compte du vœu du corps enseignant, acceptera, au cours d'une de ses prochaines sessions, de porter de 4 à 5 ans la durée des études d'instituteur.

V. M.

LA DÉFENSE SPIRITUELLE DU PAYS

Sur l'initiative de la Direction de l'instruction publique, une journée a été consacrée, dans chaque région du canton de Berne, à la « Défense spirituelle du pays ». Partout, le corps enseignant a répondu avec enthousiasme à l'appel des autorités.

Dans le Jura, 530 membres du corps enseignant primaire et secondaire (soit le 85 %) se groupèrent à Delémont, le 3 octobre, pour entendre des causeries de MM. Dr Rudolf, directeur de l'instruction publique, Dr Moine, qui traita de la « Démocratie suisse » et Dr Junod, qui exposa le problème de la « Préparation civique de l'adolescent ». On sentit, aux dires d'un des auditeurs, battre ce jour-là le cœur de la patrie. En face des dangers de l'heure, les instituteurs jurassiens avaient tenu à affirmer leur attachement indéfectible à l'idéal suisse et aux principes démocratiques.

V. M.

DIVERS

REMARQUE GRAMMATICALE

On m'a posé dernièrement une question qui ne laisse pas de m'embarrasser. Dans la correspondance commerciale on se sert de l'expression : *Nous vous prions de bien vouloir* qui devient parfois *de vouloir bien*. Les Manuels Rouffy et Stadler et Amaudruz, en usage à l'Ecole supérieure cantonale de Commerce s'en tiennent à la deuxième formule, tandis que Graziano (*Manuel pratique de Correspondance commerciale*) emploie la première. Je serais reconnaissant au collègue qui me sortira d'embarras et me permettra de répondre laquelle de ces deux formes est correcte.

Réd.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

GÉOLOGIE DU JURA (Cluse de Moutier)

Comme on l'a dit, à l'entrée de la cluse, l'épaulement sud, présente une complication : par suite de la poussée puissante du seuil rigide de molasse, l'épaulement est non seulement redressé, mais encore le kiméridgien a subi, à cet endroit, une duplication. C'est de cette duplication des parois que sont nées la plus grande partie des tours rocheuses. De plus, le petit vallon défini par la duplication, facilita la formation de sources qui, mouillant une partie des rochers, leur ont fait donner le nom de « Roches pleureuses ». Ces « roches » ont tellement resserré la vallée que la ligne du chemin de fer a dû les percer par plusieurs tunnels.

La ligne brisée formée par les plis de la Basse-Montagne est reproduite, avec de nombreuses variantes dans de nombreuses chaînes du Jura. Buxtorf proposa de remplacer le schéma habituel des vallonnements jurassiens par le schéma suivant :



FIG. 3. — Schéma des vallonnements du Jura.

La vallée longitudinale de Moutier. — C'est, avec ses plis couchés, un vallon de molasse (marnes et calcaires) ; sur ses bords, on rencontre aussi des couches d'argile brun-rouge éocènes (terre bolaire), contenant essentiellement des oxydes de fer et du sable de quartz (matière première des verreries de Moutier).

La chaîne du Graiterie. — Elle est formée de kiméridgien et de séquanien, auxquels s'ajoute au-dessous, non le rauracien, mais l'argovien plus tendre. Outre l'oxfordien, quelques couches de dogger¹ participent à la constitution du cœur de l'anticlinal.

Au printemps 1937, l'attention fut attirée sur la cluse de Court. Les couches d'argile imbibées de l'oxfordien, mises en mouvement, détruisirent la route et la ligne du chemin de fer et refoulèrent, pour un temps, la Birse. De l'avis des géologues, ce glissement peut durer encore longtemps. C'est pourquoi l'on propose de placer la ligne ferrée dans un tunnel à construire à l'ouest.

Formation et développement des cluses. — Le nom de cluse est dérivé de clausus qui signifie fermé. Ce sont des vallées transversales

¹ Le dogger : oolithe inférieure venant sur le lias.

présentant, au milieu, un élargissement en forme de bassin, suivi d'un resserrement qui semble les fermer. Les défilés se trouvent, dans les couches dures du Malm supérieur (dans quelques cluses dans une couche dure de dogger, soit dans l'oolithique inférieur), tandis que l'élargissement se produit dans les couches plus tendres du cœur des plis, qui consistent, dans les cluses de Moutier et de Court, en argiles oxfordiennes, dans d'autres cluses plus profondes (Roches par exemple), en marne du dogger inférieur, lias et keuper.

Cette double nature du rocher, formé d'une enveloppe dure et d'un centre plus tendre explique la forme caractéristique de la cluse. L'élargissement du vallon, dans le rocher dur, s'opère lentement, tandis que l'eau creuse plus rapidement la roche tendre : d'où la présence d'une gorge étroite et d'un bassin plus large.

Ces raisons n'expliquent pas pourtant la cause de la vallée transversale formée par la Birse, mais seulement l'apparence de la cluse. On admet aujourd'hui qu'il existait avant le plissement des chaînes du Jura, une Birse qui coupa, au fur et à mesure de leur soulèvement, à l'endroit de la cluse d'aujourd'hui, les chaînes en formation. C'est pourquoi la Birse est un cours d'eau antécédent. Sa vallée est en contradiction avec les conditions tectoniques actuelles (épigénétique).

Sur la formation du Jura plissé.

a) *Profondeur.* — Les couches les plus profondes atteintes par la Birse dans ses cluses sont celles du keuper (cluse de Roches, chaîne du Raimeux). Pourtant les chaînes du Jura sont coupées plus profondément ailleurs, par exemple à la cluse de Balme, dans le Weissenstein et au pied des Lägern, où les couches de gypse et de sel du moyen muschelkalk¹ sont mises à nu, mais, et ceci est important, aucune coupure ne va plus profond dans le Jura plissé. Cette constatation se relie à la théorie de Buxtorf sur la profondeur et la nature du plissement jurassien.

Sous la matière plastique qui constitue le moyen muschelkalk gisent des masses impropres à céder à une poussée, avant tout le buntsandstein (grès bigarré)² et le socle rocheux paléozoïque (primaire) formé de gneiss. D'autre part, *au-dessus* du moyen muschelkalk on trouve le complexe rocheux, plissé ultérieurement, des chaînes jurassiennes.

Cette couche représente donc la surface de glissement sur laquelle les couches mésozoïques et tertiaires se sont déplacées, sous forme d'une nappe de décollement, sur le socle rigide, dans la direction des chaînes plissées (comparez avec une nappe poussée sur une table) — vient-on à dérouler les plis pour obtenir une couche unie de

¹ Muschelkalk : calcaire coquillier ou trias moyen. Keuper : trias supérieur.

² Buntsandstein, grès bigarré ou trias inférieur.

sédiments, celle-ci est plus large de 5 à 15 km. que l'actuel Jura plissé. Cette différence représente l'importance de la nappe de décollement.

b) *Force de la poussée.* — La chaîne du Jura est une série de plis de forme arquée, se détachant à peu de distance des Alpes françaises, atteignant une largeur maximale de 70 km. et s'achevant à l'est par une unique chaîne, les Lägern. La pression qui créa la montagne doit avoir été dirigée vers le centre de cet arc, c'est-à-dire du sud-est au nord-ouest.

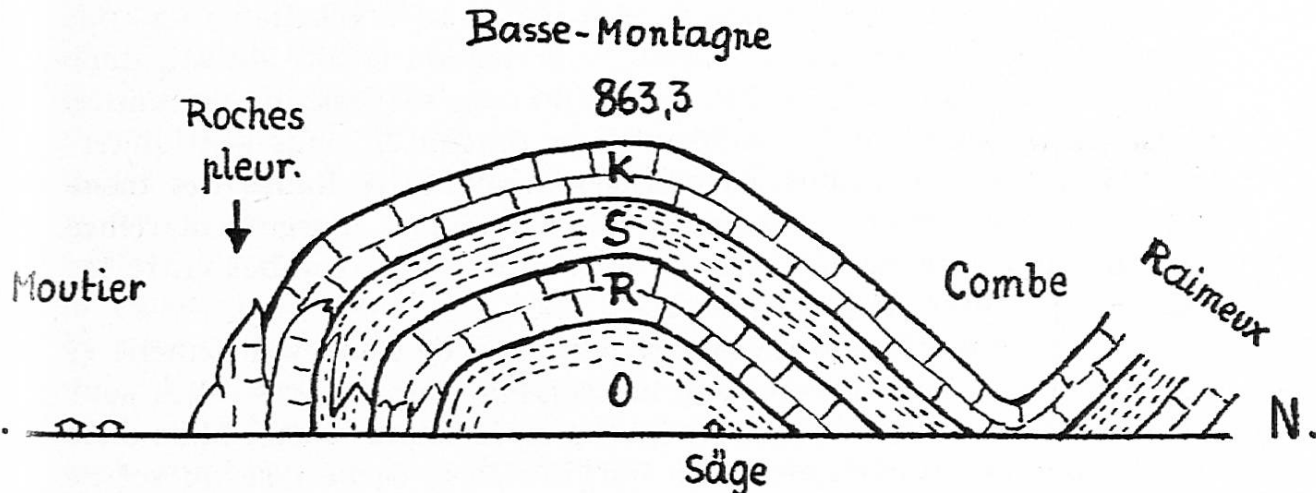


FIG. 4. — Profil de la cluse de Moutier.

K = Kiméridgien. S = Séquanien. R = Rauracien. O = Oxfordien.

On trouve là l'indication que la pression qui, à cette époque, a atteint son maximum résultait du soulèvement alpin se produisant au sud-est. Les énormes pressions alpines furent transmises par la molasse rigide du plateau au domaine jurassien qui ne pouvait céder vers le nord où s'élevaient les massifs cristallins des Vosges et de la Forêt-Noire (et les couches adjacentes horizontales de l'actuel Jura tabulaire). C'est ainsi que se produisit le plissement du Jura, avant-pays des Alpes.

De quelle nature était cette force incommensurable qui créa les Alpes elles-mêmes, c'est ce qui n'est pas encore établi aujourd'hui. On met en relation la formation des plissements et des nappes avec la dérive des continents (théorie de Wegener). Mais cette relation n'est pas toujours admise.

c) *Epoque du plissement jurassien.* — Comme dans les vallées longitudinales, la molasse est aussi plissée, et que, d'autre part, les moraines glaciaires demeurent en place, le plissement dut se produire après la formation de la molasse, mais avant l'époque glaciaire. (N'oublions pas que le glacier du Rhône dans la seconde période glaciaire s'étendait du Plateau jusqu'à Moutier.) La formation du Jura remonte ainsi au pliocène, la dernière période du tertiaire.

C'est aussi l'époque où, pour des raisons analogues, on situe la formation des Alpes, ce qui prouve encore la corrélation dans le temps des deux formations montagneuses.

III. Quelques remarques sur la végétation et la vie économique de la région de Moutier.

La région de Moutier, de 500 à 1300 m. au-dessus du niveau de la mer (sommet du Raimeux, 1305 m.) offre une gamme de végétation, allant de la zone de cultures des vallées, prairies et champs, à la forêt de conifères. Mais à la montagne, la végétation n'est pas seulement déterminée par l'altitude, elle dépend encore du sol, donc des facteurs édaphiques. Ici, la nature du sous-sol (calcaire ou marne) et sa perméabilité, qui conditionne sa teneur en eau, sont déterminantes. C'est pourquoi les cultures gagnent les flancs des montagnes, sur les couches marneuses d'oxfordien et d'argovien, riches en eau, qui s'étagent en terrasses ou s'insèrent en combes entre les bandes rocheuses d'autre nature.

Pour autant que ces dernières, par suite de leur escarpement et de leur dénudation, permettent la croissance des arbres, elles sont alors colonisées par le hêtre, l'épicéa et le sapin blanc. Mais dans les stations les plus exposées où l'aridité et la sécheresse du sol ne permettent même pas ces espèces, pousse, à leur place, le pin sylvestre, dont les racines sont 6 ou 7 fois plus longues que celles du sapin.

Une exploitation méthodique des immenses forêts et l'établissement de chemins forestiers, ont augmenté, au cours des dernières décades, la valeur économique de la forêt.

Sur les hauts plateaux s'étendent les pâturages dont les étables appartiennent souvent aux communes. Pour le bétail, le problème de l'eau est souvent malaisé à résoudre, car ces pâturages se trouvent le plus souvent sur les couches perméables du malm supérieur. Partout on récolte soigneusement l'eau des pluies dans des citernes.

C'est dans les vallées principales que la population s'est naturellement rassemblée, ou dans les endroits favorisés par leur situation ou leur sous-sol. Moutier, au VII^e siècle, emplacement d'un cloître (monasterium-Moutier) sur un large plateau cultivé, à la bifurcation de deux vallons, est, depuis son origine, un centre commercial. Il est aussi traversé par la ligne internationale du Lötschberg (tunnel Granges-Graitery). Si les mines de fer à l'est du village sont abandonnées, les sables de quartz éocènes fournissent la verrerie et dans la molasse une tuilerie trouve sa matière première. L'horlogerie demeure pourtant l'industrie dominante.

La fertilité du sol, la situation, le commerce et l'industrie ont fait de l'ancienne place du monastère le chef-lieu du Jura bernois.

D'après A. STEINER, Berne.

Trad. R. J. et E. D.

A PROPOS DU « COURS D'HARMONIE » D'ALEX. DENÉREAZ

A la veille du cours de chant populaire organisé à Morges par la Société pédagogique romande, il me paraît nécessaire d'attirer l'attention des participants sur le *Cours d'harmonie* de M. Alexandre Denéréaz. Cet ouvrage, édité l'an dernier déjà par la maison Fœtisch, m'a inspiré quelques réflexions. Et comme personne n'est seul dans son espèce, elles seront peut-être utiles à plusieurs collègues.

En art, il s'agit de ressentir et non pas de raisonner. Toute théologie est vaine sans la foi. Sans la faculté d'entendre la musique, il est inutile de s'y entendre. Cependant, l'officiant doit apprendre les rites et le musicien ne peut se passer de science. L'instituteur, souvent appelé à diriger un groupe choral, ne doit pas se contenter d'être sensible à la grande Muse et de s'étourdir au vertige de ses rythmes. S'il veut éviter les chances d'erreur, il s'initiera à ses procédés. Souvent, elle reste pour lui un mystère insondable. Ignorant la langue musicale, il ne peut l'interpréter. Pour recréer vraiment l'œuvre qu'il fait chanter, il doit posséder un système de références qui lui permette d'être fidèle et soumis aux exigences de l'art.

La musique a sa source dans la vie. Elle bondit comme un torrent, roule comme un grand fleuve. Pour maîtriser son cours, pour épurer ses eaux, décantons-la dans le canal artificiel du style sévère, quintessence de son expression. C'est de cette épuration théorique maximum que sont nées les règles de l'harmonie et de la technique tonale. En général, les « Cours d'harmonie » se contentent d'analyser les « eaux du canal ». M. Denéréaz, lui, se soucie de savoir d'où elles viennent et où elles vont. Son harmonie raisonnée met en lumière la claire perception des rapports. Il ne se contente pas de donner une technique, il montre comment l'esprit humain, aux limites harmoniques restreintes, éprouve le besoin de styliser pour satisfaire à la fois son désir de connaître et son désir d'économiser la pensée.

L'harmonie est fille de la proportionnalité qui engendre l'ordre et la clarté. Et cette proportionnalité, dit l'auteur, « reflète de son côté des lois plus universelles encore, miroirs des réciprocités en jeu dans la vie cosmique ». Dans une brochure illustrée, *Rythmes humains et rythmes cosmiques*¹, M. A. Denéréaz a déjà démontré comment tout se tient enchaîné par la proportion. Les rythmes musicaux sont rapprochés des rythmes astronomiques, géologiques, géographiques, botaniques et zoologiques, ainsi que des rythmes offerts par les arts plastiques. La lecture de cet opuscule est une suite d'étonnements fructueux, ainsi cette découverte que, pour

¹ Voir Alex. Denéréaz : *Rythmes humains et rythmes cosmiques*. Imprimerie Centrale, Lausanne.

Du même auteur, voir aussi la brochure : *La gamme, ce problème cosmique*.

des raisons cosmiques spéciales, l'accord parfait palestrinien reste l'élément par excellence de toute harmonie évoluée.

Ce qui frappe dans le *Cours d'harmonie*, c'est l'impression que tout y est nouveau. Pourtant, dans ce domaine, tout n'a-t-il pas été pensé et dit ? Quel musicien peut prétendre révéler une idée neuve, une notion non éprouvée ? Mais les investigations de l'auteur sont si subtiles et si pénétrantes qu'elles apparaissent comme de nouvelles évidences et qu'elles enrichissent le patrimoine humain. A ce titre, elles sont de véritables créations. Citons spécialement le séduisant chapitre sur les cadences et la série cadencielle, dont le bien-fondé a été senti par les maîtres qui en ont multiplié les divers aspects. On serait porté à croire qu'un principe d'une telle simplicité et d'une telle évidence appartient depuis longtemps à la théorie courante. C'est lui qui pousse subconsciemment à la composition de la musique sous tous ses aspects. Une cadence est une parenté harmonique des accords. Ainsi, dans la cadence parfaite, l'accord du 1^{er} degré incline par ses harmoniques *do-mi-sol-si b* à tomber sur celui du IV^e degré, *fa*. Par cette même pente naturelle, et en faisant abstraction des dièses et des bémols sacrifiés à la tonalité, on aboutit à une chaîne ininterrompue de cadences, dite « série cadencielle parfaite » (ex. 1).

Ex. 1.

Série cadencielle parfaite.

Le mérite de M. Denéréaz est de montrer que cette série cadencielle joue comme le mécanisme secret qui assure la cohésion du discours harmonique. « C'est là, dit-il, le ressort de toute composition, de toute invention musicale logique ». L'exemple suivant (tiré du *Rondo* de la *Sonate pathétique* de Beethoven, III^e thème), transposé en *do* majeur, permettra de voir comment la série cadencielle (ici réduite à deux voix, avec prime et tierce de chaque degré), propulse l'esprit des maîtres (ex. 2).

Ex. 2.

Série cadencielle parfaite.

Le rythme, l'allure peuvent diversifier de mille manières ce schéma, le rendre plus ou moins méconnaissable aux oreilles du non initié, sans que la série cadencielle, entière, abrégée, recoupée, ou diversement altérée, cesse un seul instant de figurer la raison d'être de l'enchaînement des accords, de Palestrina jusqu'à Wagner, César Franck et leurs successeurs. La décadence technique contemporaine se distingue essentiellement par un relâchement du sens cadenciel ; la logique s'y effrite, faisant place à une recherche de plus en plus exclusive de la sonorité pour la sonorité, succession d'impressions sensorielles décousues, parfois intéressantes par les suggestions qu'elles apportent et les pressentiments qu'elles traduisent, mais qui ont le tort de se détourner des syntaxes organiques sans lesquelles aucun chef-d'œuvre n'est viable. »

(A suivre.)

H. LAVANCHY.

INFORMATIONS NOTES D'HISTOIRE

L'école allemande en Tchécoslovaquie

par M. FRITSCH, directeur d'école à Turmitz.

Nous, Allemands, en Tchécoslovaquie, ne sommes qu'une minorité, à peu près le quart de toute la population de la République. Pour nous, il n'y a pas de question plus délicate et plus importante que celle de l'éducation nationale et de la collaboration internationale, en premier lieu entre les peuples de notre propre Etat.

Il faut avouer que, lorsque la République tchécoslovaque fut fondée, les Allemands demeurant sur le territoire de l'Etat nouveau se trouvèrent dans une situation bien plus changée qu'ils ne l'avaient attendu. Une grande partie d'entre eux s'étaient imaginés la fin de la guerre mondiale tout autrement ; c'est pourquoi il ne faut pas être surpris s'il y a eu, pendant les premières années de la République, des malentendus entre les Tchèques et les Allemands. Espérons que les conventions, conclues entre notre gouvernement et les partis activistes allemands, le 18 février de cette année, auront fermé ce chapitre peu réjouissant !

On peut affirmer aujourd'hui que la plupart des habitants allemands de Tchécoslovaquie s'estiment heureux de jouir d'une république démocratique, de leurs droits politiques, de se pouvoir développer au sens culturel et économique librement. Grâce à la bienveillante politique envers les minorités, à laquelle notre Etat, à partir de sa fondation, est resté fidèle et dans laquelle nous reconnaissons toute la sagesse d'homme d'Etat du fondateur de la République, du président libérateur M. T.-G. Masaryk, chaque enfant reçoit l'enseignement dans sa langue maternelle ; voilà la première et la plus importante disposition de l'éducation nationale.

LE SALUT DU « DEUTSCHER LEHRERBUND » DE TCHÉCOSLOVAQUIE

par M. ROHN, président du Deutscher Lehrerbund.

Le Deutscher Lehrerbund de Tchécoslovaquie, que je représente ici, se sait d'accord dans toutes les questions pédagogiques avec l'organisation des instituteurs tchèques, le « Svaz Ucitelstva Ceskoslovenskeho ». Cette position commune résulte du fait que ces deux organisations se déclarent en faveur de l'école unique interconfessionnelle qui ne connaît de différence ni de confession, ni de parti ou de situation sociale et cherche à atténuer tous ces antagonismes. Le Deutscher Lehrerbund se déclare en faveur des principes du développement d'une école libre et moderne, d'une démocratie juste, et pour la coopération des peuples. La perfection de l'humanité par l'éducation est le but que se pose aussi le Deutscher Lehrerbund.

Compte rendu du Congrès international de l'Enseignement primaire et de l'Education populaire, Paris 1937.

LES LIVRES

MUSIQUE

Commission interecclésiastique romande de chant religieux. Cette commission vient de faire paraître une nouvelle série de chœurs : pour 4 voix mixtes, pour voix de dames ou enfants, pour chœur d'hommes. Les directeurs de chorales y trouveront un choix abondant de pièces religieuses d'auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles, de A. Denéréaz, K. Sutter et Liszt. En outre plusieurs mélodies populaires. Commandes à l'Agence religieuse, Lausanne.

Collection de musique protestante. Foetisch frères, dépositaires. Sous la direction de M. Pierre Pidoux, la collection de musique protestante édite aujourd'hui cinq nouveaux chœurs dont le magnifique choral : « Herr Christ, der einig Gottes Sohn » de la cantate 164 de Bach. Signalons aussi un beau chœur de J. Eccard pour chœur mixte et voix d'enfants.

Voix claires, mélodies pour chant et piano, de Jean Apothéloz, textes de Madeleine Ley, dessins de Charles Clément. Editions Henn, Genève.

Nous nous faisons un plaisir de signaler ce recueil à nos collègues. Les maîtresses des tout petits y trouveront de quoi enrichir leur répertoire si restreint ; mais les plus grands goûteront aussi la fraîcheur d'inspiration de ces mélodies d'un tour bien personnel.

Les *voix claires* sont soutenues par un accompagnement de piano très simple. Nul doute qu'elles ne trouvent un accueil empressé auprès des membres du corps enseignant, auquel nous les recommandons chaleureusement. P.

N. B. — M. Henn consent à livrer ce recueil au prix de 2 fr. 25 au lieu de 3 fr. aux lecteurs de l'*Educateur*. Notons que ces chansons pourront être entendues par radio mardi 25 octobre, à 20 heures.

Actualités pédagogiques

Bernard, R. : Comment on devient un homme cultivé . . .	Fr. 2.60
Berger, R. : Manuel d'écriture courante et ornementale . . .	» 5.—
Carité, M. : Le sort de l'enfance arriérée . . .	» 2.—
Chevallaz, G. : L'éducation du patriotisme, quelques réflexions . . .	» 2.—
Dévaud, E. : Quarante exercices de <i>Lecture silencieuse</i> . . .	» 1.50
Dévaud, E. : Lire, parler, rédiger, nouv. éd.	» 2.—
Goetz, G. et Kosch, A. : Quel est donc cet oiseau ?	» 3.45
Huguenin, E. : Les enfants moralement abandonnés	» 2.—
Kocher, H. : Maman, tu m'aimes ?	» 3.—
— L'Ecole des parents. Education et contre-éducation	» 2.40
Kosch, A. : Quelle est donc cette plante ?	» 3.45
— Qu'est-ce qui pousse là ?	» 3.45
Lavarenne, M. : Voulez-vous que vos enfants soient de bons élèves ?	» 3.15
Ledent, Dr R. et Wellens, L. : Enfants difficiles, parents perplexes	» 2.25
Montessori, M. : L'enfant	» 3.—
— Les étapes de l'éducation	» 0.55
Payot, J. : La faillite de l'enseignement	» 2.40
Rebeaud, A. : Cocassin, ou la nouvelle éducation sentimentale . . .	» 2.40
Reynier, Marg. : L'âme enfantine	» 3.15
Sauser-Hall, G. : Guide politique suisse, Manuel d'instruction civique	» 3.75
Verine : L'art d'aimer ses enfants	» 2.40
Vittoz, E. : Langue d'aujourd'hui et langue de demain	» 1.50

Rappel :

Berger, R. : Le dessin libre	» 6.—
— La didactique du dessin	» 6.—
Boven, Dr W. : La science du caractère	» 8.—
Chevallaz, G. : Histoire de la pédagogie	» 5.—
— Pédagogie des enfants difficiles	» 1.—
Malche, A. : Vie de Pestalozzi. Avec 9 illustrations hors texte broché Fr. 3.50 relié	» 5.50
Meylan, L. : L'instruction publique secondaire des jeunes filles à Lausanne au cours des 50 dernières années	» 1.—
Vinet, A. : Famille, Education, Instruction	» 10.—
Wintsch, Dr J. : Les dessins d'enfants et leur signification . . .	» 1.50
— Les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant. Etude physiolo- gique, clinique et pédagogique.	» 4.—
Souché : La grammaire et le français. Ecole prim. sup. . . .	» 2.85

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

ABONNEZ-VOUS à l'un des
Cabinets de Lecture

de la

Librairie Payot

GENÈVE
NEUCHÂTEL
VEVEY
MONTREUX
BERNE
BALE

Vous y trouverez les meilleurs ouvrages des auteurs contemporains et les dernières nouveautés.

Demandez les conditions d'abonnement aux Cabinets de Lecture ci-dessus indiqués.

Maison d'Education de vieille réputation demande

directrice

pédag., dipl., énergique, expérimentée, intéressée ou non. Ecrire offre détaillée sous **chiffre L 147 R**, à **Publicitas, Lausanne**.

Editeurs responsables : C. GREG et A. RUDHARDT.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

DICTIONNAIRES LAROUSSE

GRAND MEMENTO ENCYCLOPÉDIQUE, 2 vol. — Les deux volumes Fr. 63.25

DICTIONNAIRE ANALOGIQUE DE MAQUET. Les mots par les idées
— Les idées par les mots. 1 vol. relié toile, 600 pages » 7.25

L'ENCYCLOPÉDIE FRANÇAISE PERMANENTE, 21 vol. Un bilan de la civilisation moderne. Ont déjà paru : L'Etat, Arts et Littératures (2 vol.), l'Espèce humaine, l'Etre humain. Chaque volume, reliure plein peau » 36.50
Prix spéciaux pour souscription à l'œuvre complète.

NOUVEAU PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ, 1 vol. de 1760 pages format 13 × 19,7, 6200 gravures, 220 planches et tableaux, 140 cartes . . » 6.95

LAROUSSE AGRICOLE, 2 vol. de 1650 pages, format 32 × 25 cm., 6216 gravures, 102 planches en noir et 40 en couleurs » 53.60

LAROUSSE COMMERCIAL, 1 vol. de 1350 pages, format 20 × 27 cm., 1020 gravures, 12 planches en noir et 19 en couleurs » 35.80

LAROUSSE MÉDICAL, 1 vol. de 1400 pages, format 20 × 27 cm., 2414 gravures, 49 tableaux, 36 planches en couleurs » 38.50

LAROUSSE MÉNAGER, 1 vol. de 1260 pages, format 20 × 27 cm., 2112 gravures, 27 planches en noir et 21 en couleurs » 38.50

LAROUSSE UNIVERSEL, 2 vol. de 2600 pages, format 21 × 30,5 cm., 27 000 gravures, 72 planches en couleurs, 112 en similligravure . . » 52.25

LAROUSSE DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS ET MÉTIERS, 1 vol. format 20 × 27 cm., environ 1000 gravures, cartes et graphiques. Nombreuses planches en noir et en couleurs. » 35.80

LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE, Encyclopédie et dictionnaire modernes. L'ouvrage comprend 6 volumes, chacun de 1100 pages environ, format 32 × 25 cm. Prix actuel » 214.50

LAROUSSE GASTRONOMIQUE. Tout ce qui concerne l'alimentation Plus de 8000 recettes. Prix de souscription. » 36.45

Les prix ci-dessus s'entendent pour la vente au comptant ; prière de demander les prix spéciaux pour la vente à tempérament.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle